



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort, 21 février.

On écrit de Francfort, 21 février, au *Handelsblad* :
On s'attend à une prompt réunion de la diète. La plupart des membres, sont de retour. L'ambassadeur prussien, M. de Schöler, remplacera et présidera l'assemblée en attendant le retour du comte de Munch de Bellinghaussen.
Aussitôt que les chambres belges auront accepté le traité, comme on l'espère, l'armée belge se retirera des frontières pour éviter tout conflit. Après l'échange des ratifications les Hollandais entrèrent dans la partie cédée du Limbourg et les Prussiens dans celle du Luxembourg. Il sera publié en même temps par le roi Guillaume une amnistie politique, dans un acte relatif à l'administration du nouveau grand duché de Luxembourg.

FRANCE. — Paris, le 25 février.

On assure au ministère de la guerre que les princes partiront de Paris le 1er mars prochain pour aller passer en revue les régiments faisant partie de l'armée d'observation du Nord. L'armée serait ensuite dissoute, et chaque régiment retournerait dans la garnison qu'il occupait avant d'être dirigé sur les frontières de Belgique.
— Dans une réunion préparatoire du 2me. arrondissement M. Lafitte, à ce que dit le *Commerce*, paraît avoir obtenu la majorité des suffrages.
— Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui un manifeste qu'il adresse aux électeurs.
Encore quelques jours, dit-il, la France électorale aura décidé entre le gouvernement et la coalition entre la paix et la guerre, entre le respect des traités et leur violation, entre une prospérité inouïe et un affaiblissement inévitable, entre une majorité vraiment parlementaire et la plus anarchique des minorités.
— Les choses tournent bien, l'aspect des affaires devient chaque jour plus satisfaisant. Les rapports des provinces annoncent que l'issue de la lutte électorale sera favorable à l'opinion ministérielle. Il n'est pas douteux que M. le comte Molé aura la majorité, peu importe son plus ou moins d'importance numérique.
Ce qui est certain, c'est qu'en France les masses approuvent le système du gouvernement et qu'elles ne veulent aucun changement. Les coalisés pour s'assurer des chances auprès des électeurs sont forcés de se faire modérés dans leurs adresses-mémoires, circulaires, protestations.
On a entendu avec plaisir dans les réunions préparatoires qui ont déjà eu lieu entre les électeurs de divers arrondissements de Paris et de la banlieue, les candidats émettre les opinions les plus pacifiques : tout le monde veut être conservateur : personne ne veut la guerre. On a peur des piques et des bonnets rouges. Ce progrès de l'opinion modérée est très-remarquable, et il promet un triomphe certain au gouvernement. MM. Lafitte, Odillon-Barrot et autres coryphées de l'opinion progressive ne veulent pas la guerre.
C'est par respect pour les intérêts matériels que ces orateurs candidats professent des doctrines de modération et de paix.
Nous savons de bonne source que le ministère est désireux, comme le public français, de voir se terminer toute difficulté en Belgique. On espère ici que le parti de la résistance ne voudra pas compromettre par une opposition sans aucune chance de succès les intérêts matériels déjà trop affaiblis par la crise, et tout annonce que cette crise elle-même va finir. Personne ici ne doute de l'acceptation du traité des

24 articles par les chambres belges et l'on attend même cette bonne nouvelle avant les élections.

— On écrit d'Amsterdam au *Constitutionnel* :
« Avant la réunion de la chambre des représentants en Belgique, on ne doutait pas de l'acceptation par le roi Léopold de la proposition faite aux chambres; depuis la réception tout à fait orageuse faite à cette proposition, le public ici n'est pas sans inquiétude. La supposant cette proposition acceptée, on ne se dissimule pas les immenses difficultés que fera naître l'exécution, même pacifique, de quelques-unes des dispositions du nouveau traité, et notamment de celle relative à la dette; on se rappelle qu'en vertu de cet article spécial, cinq millions de florins des Pays-Bas de rente annuelle seront transférés du débet du grand livre de la dette nationale des Pays-Bas au débet du grand livre de la dette belge. Nos boursiers disent que cette disposition sans mode de transfert sera difficile à exécuter.
» La rente à transférer sera-t-elle de 5 p. c. ou de 2 1/2 p. c. ? La Belgique voudra la première, se fondant sur l'usage généralement reçu. La Hollande, au contraire, voudra la dernière, parce qu'elle était la seule existante dans le pays, lors de la séparation en 1830. Il y aurait dans le sens de la Belgique un capital de cent millions de florins, dans celui de la Hollande un capital de 200 millions de florins à transférer sur le livre de la dette nationale. Tant qu'il s'agira de ne payer que la rente, cette différence sera peu importante; dans l'un comme dans l'autre cas, il y aurait cinq millions de rente à payer; mais la différence devient énorme dans le cas où la Belgique voudrait procéder à une conversion ou au rachat de ces fonds. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 février.

Parmi les personnes qui ont dîné hier à la cour, outre les officiers de la maison de L. M. le roi et la reine, on remarquait M. le prince de Ligne, M. et M^{me} la duchesse d'Arenberg, M^{me} Vilain XIII, MM. le duc de San Lorenzo, M. de Theux, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, le comte Duval de Beaulieu, sénateur, le général Hurel, chef d'état-major général, le vicomte L. de Spoelberg, M. le comte Félix de Mérode, M. Duvivier, ministre d'état, Lebeau, Dolez, Vanderbelen, représentants, etc. Il y avait en tout 52 couverts. Pendant le dîner la musique des guides a exécuté plusieurs morceaux.
— Hier après-midi, vers cinq heures, le Roi et la Reine ont été visiter les inondations de la porte de Flandre à celle d'Anderslecht.
— La cour d'appel de Bruxelles, 2^e chambre, vient de rendre un arrêt longuement motivé, qui décide que les Hongrois sont aptes à succéder en Belgique. Cet arrêt se fonde sur ce que, d'après les lois en vigueur dans l'empire d'Autriche, les Belges qui ont eu des successions à recueillir ont été traités sur le même pied que les indigènes, et que la faveur leur reste assurée, aussi longtemps qu'une parfaite et juste réciprocité sera garantie et observée en Belgique, à l'égard des sujets autrichiens.
— Le célèbre et savant abbé Latouche est en ce moment à Bruxelles; tous les savans se réjouissent de lui entendre développer son magnifique système de linguistique, dont les journaux ont déjà entretenu l'Europe.
— La pétition de Mons, dont nous avons fait connaître le texte avant-hier, a été déposée hier matin au greffe de la chambre des représentants, par M. Dolez. Nous avions promis de publier les noms des signataires, mais comme leur nombre s'élève à plus de quatre cents, nous devons y renoncer. Mais nous pouvons assurer que ces signatures appar-

tiennent à ce que la ville de Mons compte de plus notables parmi ses habitans. (Fanal.)

La chambre de commerce de Mons a voté, de son côté, une pétition dans le même sens. Cette pétition contient entre autres le passage suivant :

« Le commerce se débat depuis deux mois dans les angoisses d'une crise qui a déjà renversé plus d'un établissement considérable. Il sera anéanti entièrement avant que la diplomatie ou la force des armes aient amené la solution de nos embarras politiques et la diplomatie déclare que son rôle est terminé.
» Les impositions extraordinaires, les logemens militaires, les prestations de guerre, etc., vont peser d'autant plus lourdement sur tous les contribuables que partout le travail diminue, les fabriques, les usines, les houillères chôment déjà en partie. Le peu de confiance qui subsiste encore dans les transactions commerciales ne tardera pas à disparaître et de nombreuses faillites compromettront à la fois la fortune d'une foule de familles et le crédit public.
» Celui-ci, messieurs, nous le disons avec douleur, a subi une atteinte fatale. Si récemment le gouvernement a pu escompter les bons du trésor au taux élevé de cinq et un quart pour cent, nous sommes convaincus aujourd'hui, la moindre émission serait plus onéreuse encore et qu'avant peu de temps un emprunt ne serait praticable ni à l'intérieur ni à l'étranger.
» Un fait entre mille, vous donnera, messieurs, la mesure de la décadence dans laquelle certaines industries sont tombées depuis peu de semaines. Les propriétaires des houillères du couchant de Mons tant à cause du manque de demandes que de la rareté du numéraire et des difficultés de négocier les valeurs de portefeuille, ont dû réduire l'importance de leur exploitation à tel point que les produits qui en 1838, montaient au 25 février à 56,000 tonneaux, se sont cette année élevés à peine à 22,000 tonneaux.
La position actuelle ne saurait se prolonger plus longtemps sans amener les catastrophes les plus déplorables, sans causer la ruine des particuliers et celle du pays.
» Des vœux contraires à ceux que nous vous adressons, messieurs, portaient naguère de tous les points du royaume en faveur du maintien de l'intégrité du territoire, mais alors, l'arrêt qui règle irrévocablement les clauses du traité de séparation entre la Belgique et la Hollande n'était pas prononcé et l'on plaidait encore près les plénipotentiaires des cinq puissances une cause qui malheureusement est aujourd'hui perdue.
» Dans cet état de choses, soumettons-nous à cet arrêt, puisque c'est le seul moyen de préserver la patrie de tous les maux qui la menacent et de sauver notre nationalité.
Les membres de la chambre de commerce de Mons.
» Signés : Gossart, président, Legrand-Gossart, vice-président; Delneufcourt; L. Abrassart; Ch. Saintelette; J. Destombes; Aug. Pillon; F. Defontaine; Gautier Les-sines; D. Capouillet; Carion Delmotte; Corbisier, secrétaire. »

— Les eaux de la Senne avait baissé ce matin de près de deux pieds. Hier, les diligences venant d'Enghien et Hal n'ont pu passer, elles ont été obligées de rentrer par la porte de Flandre, ainsi que plusieurs autres voitures. Le service sur le chemin de fer de Bruxelles à Vilvorde ne sera pas rétabli de sitôt; du moment que l'inondation aura cessé on devra réparer les dégâts occasionnés par les eaux.

Bruxelles, le 26 février. — (3 heures.) — Comme on ne met plus en doute l'issue favorable des discussions qui vont s'ouvrir sous peu de jours, la confiance se soutient; de l'aveu même des chefs de la résistance, la question est dès maintenant jugée. Ce qui retient la hausse des valeurs, c'est la prolongation des travaux de la section. Il y avait

Des chants lointains dans l'air annonçaient d'abord son arrivée. Des légions d'anges venaient ensuite, soutenant le nuage qui portait leur souveraine. Elle mettait pied à terre au milieu d'une gloire rayonnante, embaumait, en passant, tout le palais Caffarelli, et entrait à la dérobée dans l'habitation du statuaire. Il y avait des gens qui assuraient l'avoir entrevue. Elle avait glissé près d'eux comme une ombre voilée, et ils avaient pu respirer ses célestes parfums. Un page de Caffarelli mit un matin le quartier en rumeur, en montrant un lys qu'il avait trouvé à la porte du peintre tout humide encore de la rosée du matin... Cette fleur fut reconnue par des experts pour n'avoir rien de terrestre: elle venait donc en droite ligne de quelque jardin du paradis, et c'était la reine des anges qui l'avait laissée choir par mégarde. Une autre preuve, au reste, qu'il se passait chez l'artiste des choses surnaturelles, c'était l'excessive lumière qui éclairait son atelier, depuis le soir jusqu'à l'aurore, et en faisant une sorte de phare éclatant au milieu des sombres monuments d'alentour.

Sans appuyer ni démentir ces bruits, Orcagna se contentait de sourire lorsqu'on lui parlait de son divin modèle, et, si quelques uns s'expliquaient défavorablement ce silence par l'amour-propre obligé du sculpteur, le plus grand nombre au contraire, y voyait une confirmation du miracle.
Le fait est que la croyance populaire n'était pas dénuée de tout fondement. Etre réel ou fantastique, habitant du ciel ou de la terre, quel qu'un s'introduisait véritablement chez Orcagna à l'heure où on le supposait visité par la Vierge, et ceux-là ne s'étaient pas trompés tout-à-fait, qui disaient avoir vu une ombre mystérieuse se glisser à la faveur des ténèbres, le long du palais Caffarelli. Tous les soirs en effet, ou presque tous les soirs, cette ombre apparaissait dans un angle de l'édifice, prenaient sa route vers le même point sous les blanches, colon-

Feuilleton.

SAINTE-MARIE-DES-FLEURS.

André Orcagna (1) fut non-seulement un des premiers peintres de son pays et de son temps, mais en quelque sorte, un des créateurs de la peinture en Italie; on pourrait même dire qu'il le fût aussi de la sculpture et de l'architecture; car il acheva, avec Giotto, Gaddi et Brunellesco, cette merveilleuse basilique de Florence, qui faisait dire à Michel-Ange: *Poteri egli imitare appeme, non supare con l'arte.*
Orcagna se livrait surtout à la sculpture en bois, qu'il avait perfectionnée en y joignant la couleur, ce qui lui mérita, de la part de ses contemporains, le nom de maître de la sculpture peinte. Le plus précieux chef-d'œuvre de ce genre, enfanté par son ciseau et son pinceau réunis, fut une statue de la Vierge, qu'il fit en 1357, pour le cœur de la basilique dont nous avons parlé, et qui s'est malheureusement perdue le jour même de son inauguration.

Les biographes et les chroniqueurs expliquent cet événement de diverses manières: les uns l'attribuent à un miracle du ciel, qui serait tout à la gloire du talent d'Orcagna, les autres à une aventure galante, qui fait le plus grand honneur à son caractère. Quoique la première version soit plus poétique peut-être, et assez en rapport avec l'esprit de l'époque, nous croyons avoir deux excellentes raisons pour préférer la seconde: d'abord, elle a l'avantage de se concilier avec l'autre, tout en la réduisant aux termes de la vraisemblance; ensuite elle s'accorde parfaitement avec les mœurs florentines, au temps des Médicis.

Il y avait près d'un mois qu'André Orcagna travaillait à sa statue, (1) Né à Florence, en 1320, mort en 1389 (Ecole florentine.)

qu'on avait appelée d'avance Sainte-Marie-des-Fleurs, du nom de l'église dont elle devait être le principal ornement. Enfermé, du matin au soir, dans le magnifique atelier que le comte Caffarelli lui avait élevé près de son palais, l'artiste s'était engagé à livrer son œuvre pour la veille de l'Assomption, à la condition expresse, toutefois, que personne ne connaîtrait avant ce jour la composition de son sujet, et que lui seul découvrirait sa vierge au public, sur le piédestal même qui l'attendait, au fond du chœur de Santa-Maria.

Dans une ville aussi occupée d'art que Florence, ce mystère avait donné lieu à mille conjectures. Pendant que les membres de la commission ducale et les esprits forts de la noblesse ouvraient des opinions et des paris sur la question de savoir si la statue serait assise ou debout, vêtue de bleu ou de rouge, avec ou sans bambino, etc., les superstitieux et les gens du peuple allaient plus loin dans le champ de l'imagination, et voulaient absolument trouver quelque chose d'étrange, sous une exigence d'artiste aussi naturelle qu'ordinaire. De l'étrange au merveilleux, il n'y a qu'un pas fort glissant. Ce pas fut franchi, suivant l'usage; par les esprits les plus érudites, à la suite des plus téméraires; et, entre autres interprétations, également invraisemblables, voici le bruit miraculeux qui finit par s'accréditer dans Florence.

— La mère de Dieu, disait-on, invoquée par le sculpteur chargé de faire son image, lui était apparue dans son atelier, telle qu'elle voulait être représentée aux hommes.

Adoptée avec ardeur et commentée par chacun, cette histoire prit en peu de jours des développemens incroyables. Au lieu d'une apparition, il y en avait deux; puis bientôt le prodige s'était renouvelé à plusieurs reprises, puis, enfin, il recommençait tous les jours, ou plutôt toutes les nuits; car c'était la nuit, tandis que la ville dormait dans l'ombre, que la vierge Marie descendait du ciel au milieu de l'atelier d'Orcagna.

beaucoup de monde à la Bourse, les affaires étaient très animées, il s'est présenté des acheteurs pour tout ce qui est coté.

Le conseil d'administration de la Banque de Belgique, [de l'avis de Messieurs les commissaires du gouvernement et des créanciers.

BRUXELLES, le 25 février 1836. Le Directeur de la Banque. CH. DE BROUCKERE.

LIÈGE, LE 27 FÉVRIER.

Parmi les journaux français qui s'occupent de la situation de notre pays, les uns déplorent la faiblesse de notre gouvernement, les autres vantent sa prudence, mais presque tous s'accordent à blâmer la pusillanimité du cabinet des Tuileries qui nous a sacrifiés aux exigences d'une diplomatie hostile.

Quelques journaux de Paris continuent cependant à nous prêcher la résistance et à nous engager à rejeter les propositions de la diplomatie. Mais voyons quelle est la valeur de ces journaux et quels sont les intérêts qu'ils représentent.

N'allons pas chercher une règle de conduite chez l'étranger. Nous connaissons mieux notre position qu'on ne la connaît à Paris. Tous ces messieurs qui brandissent leurs grands sabres, et montent sur leurs chevaux de bataille, pour nous conduire à un combat dont l'issue nous serait fatale, gesticulent et s'escriment fort à leur aise.

nades du péristyle, et, arrivée à l'extrémité de l'aile gauche, devant l'atelier du statuaire, disparaissait subitement par une porte dérobée. Quiconque l'eût observé de près, dans cette furtive expédition, eût reconnu une femme, voilée des pieds à la tête, et eût pu s'étonner de la rencontrer en un tel lieu, à la première inspection de ses modestes vêtements; mais sous les plis vulgaires d'une mante empruntée, un examen plus attentif eût fait deviner bientôt une main blanche et délicate un pied d'une finesse extrême, une taille remplie d'élégance et de grandeur, et d'une démarche surtout particulièrement aristocratique.

Et, jetant loin d'elle sa mante avec une tendre coquetterie, elle mon-

dans ces pénibles circonstances, et nous savons mieux ce qu'il convient de faire.

Admirons les beaux désespoirs qui ont quelquefois sauvé les empires; mais reconnaissons aussi qu'il en est d'autres qui, au lieu de sauver un royaume, ont provoqué sa chute.

Un incendie s'est manifesté hier soir et a détruit en très-peu d'instans deux maisons contigues, sises rue Basse-Sauvinière, et appartenant au sieur Alexandre Close, carrossier; une troisième maison, appartenant au sieur Vivroux, architecte, mais occupée par cinq à six familles, a été aussi fortement endommagée, tant par l'incendie que par suite de son occupation par les travailleurs.

On a remarqué sur les lieux MM. les gouverneurs civil et militaire, le bourgmestre et les échevins Lambinon et Constant, plusieurs conseillers communaux, le commissaire d'arrondissement, le commandant de place, le directeur des postes; tous excitaient par leurs encouragemens et leur exemple les bourgeois et les militaires à travailler au transport des seaux d'eau et à activer les pompes; il est impossible d'énumérer les noms de toutes les personnes qui se sont distinguées; on nous a surtout signalé les sieurs Denis Dechamps, Jacques Delvignette, Noël Delcheff, Louis et Lambert Joassart, Jean-Louis Gurtet, Henri Renard, Delsemme, tous gardes pompiers. Parmi les bourgeois Mrs. Mouton-Wéry, Jos. Neuville, major de la garde civique, Ferdinand Hodeige, ex-garde pompier, Haquin, machiniste du théâtre, André Corbusier, Galand, serrurier, Thonon, pontonnier, Jean Delcheff, Dieudonné Delheux, allumeur de l'éclairage, Jos. Leponge, Hontain, employé des accises, Dieudonné Stas, éditeur du Courrier de la Meuse, Dognée cadet, avocat, André, vicairie de Ste-Croix.

Nous devons aussi mentionner les lanciers, les hommes du train, sous le commandement du capitaine Damzeaux. La gendarmerie a aidé à maintenir l'ordre. A dix heures et demie un détachement de la troupe de ligne est arrivé sur les lieux, et a fourni des factionnaires toute la nuit, tant pour veiller à la conservation des propriétés voisines que pour défendre l'accès des bâtimens incendiés et qui menaçaient plus ou moins la sûreté publique.

On évalue la perte des marchandises et ouvrages en constructions à 1600 francs environ, non compris les outils et les bâtimens, achetés récemment pour 12 à 15,000 fr.

Une observation que nous avons déjà faite et que nous réitérerons toutes les fois que l'occasion s'en présentera, c'est l'urgence de faire arriver sur les lieux menacés d'incendie, les seaux nécessaires au service des pompes. Hier encore on a été obligé d'emprunter à toutes les maisons du voisinage, des seaux pour le service de premières pompes arrivées sur les lieux, ce qui a occasionné quelque retard dans l'emploi des secours, et le moindre retard, dans de telles circonstances, cause toujours un préjudice immense.

L'Observateur, l'Emancipation et le Belge publient une lettre adressée à M. Dumortier par M. le comte de Montalembert, dans laquelle le noble pair engage l'honorable député de Tournay à pousser de son mieux à la résistance. Dans cette lettre se trouve le passage suivant :

« Je commencerai par vous dire une conversation que j'ai

relié avait donc aimé Orcagna; elle l'avait aimé comme il l'aimait lui-même, sans autre concession que le mystère, aux préjugés qui les séparaient. Elle avait juré d'être à lui devant Dieu, ne pouvant lui appartenir devant les hommes. Elle était allée seule chez lui, à défaut de le recevoir seul chez elle; et elle avait été fière et contente d'inspirer son génie, en posant devant son ciseau pour sainte Marie-des-Flours.

C'est ce qu'elle allait faire tous les soirs sous le déguisement qu'on

Ces mystérieuses relations se continuèrent heureusement jusqu'au terme solennel qui devait les interrompre. Le matin même de la veille de l'Assomption, la commission ducal fit demander à Orcagna si la statue était achevée. Soit que l'amant voulu prolonger son bonheur, soit que l'artiste eût à retoucher son œuvre, Orcagna répondit qu'il était prêt à tenir son engagement, mais que la commission l'obligerait beaucoup en lui accordant un sursis de vingt-quatre heures. On accéda officieusement à cette demande sans consulter l'impatience, et il fut décidé que la statue serait inaugurée le jour même de l'Assomption.

Le sculpteur et la comtesse ne manquèrent pas de profiter de ce délai. Antonia cette fois, trouva moyen d'aller à l'atelier beaucoup plus tôt que de coutume. Sept heures n'étaient pas sonnées et il faisait encore grand jour lorsqu'elle se présenta à la petite porte secrète. Elle était mieux cachée que jamais sous son déguisement ordinaire, et Orcagna lui-même hésitait à la reconnaître.

C'est moi déjà, lui dit-elle de sa voix la plus douce. Vous désiriez donner, à la lumière du soleil, le dernier coup de pinceau à Sainte-Marie-des-Flours, prenez votre palette, signor, voici votre modèle.

Et, jetant loin d'elle sa mante avec une tendre coquetterie, elle mon-

que ce matin 19 février avec le maréchal ***; vous saurez, je n'en doute pas, en tirer parti tôt ou tard.

« Ce maréchal m'a donc dit qu'il ne concevait rien à la conduite de la Belgique, à sa peur, à sa faiblesse; — qu'il avait dit lui-même à la Reine des Français avant-hier; « il se peut » que le roi Léopold soit assez fort pour céder, mais je » ne sais où il trouvera la force de gouverner, quand il aura » cédé.

« Ce maréchal de France, ancien ministre, cet homme froid, positif et sans exaltation aucune, m'a dit en propres termes que si la Belgique avait persévéré, toutes les puissances auraient cédé; que jamais on n'aurait risqué la guerre contre la Belgique. »

Nous avions cru en lisant ces lignes dans l'Emancipation et l'Observateur qu'il s'y agissait du maréchal Soult. Mais le Belge nous apprend par une note, et nos propres informations nous apprennent que c'est du maréchal Maison que M. de Montalembert a voulu parler.

Si ceux qui ont fait publier la lettre du noble pair, évidemment écrite pour rester confidentielle, avaient voulu faire croire au public qu'il s'agissait du maréchal Soult, nous aurions pu prouver que ce dernier est d'avis que la Belgique n'a d'autre parti à prendre que d'accepter promptement les propositions de la conférence de Londres. (Indép.)

Il paraît que nous serons désormais obligés d'aller chercher dans les journaux de Paris, l'explication de certains faits qui se passent sous nos yeux. C'est ainsi que nous trouvons dans la correspondance de Bruxelles du Constitutionnel, le nom du membre de la Chambre qui, appartenant à la résistance, dans la section de M. Lebeau, lui a néanmoins donné sa voix. Voici comment le correspondant explique cette circonstance.

« Quand il s'est agi de choisir le rapporteur, comme il n'y avait sur ce point d'option qu'entre MM. Dechamps et Lebeau, il fut convenu ouvertement que chacun d'eux se donnerait sa voix. Au scrutin secret, 9 voix ont choisi M. Lebeau; 8 M. Dechamps. Dans la soirée, M. Demonceau, qui faisait partie de la section, est allé trouver M. Dechamps lui dire que c'était lui qui, bien que résolu de voter en définitive pour la résistance, avait donné sa voix à M. Lebeau, afin qu'il ne fût pas dit que le partisan le plus habile du système pacifique avait été exclu de la section centrale. »

Le correspondant ne dit pas si M. Dechamps a été bien satisfait de cette déclaration. (Idem.)

Notre bourse a encore été témoin aujourd'hui d'un sinistre qui heureusement compromettra beaucoup plus les négocians d'Amsterdam que le commerce de la Place: la maison A. S. a suspendu ses paiemens. (Préc.)

Voici la position des forces hollandaises dans l'Escaut, au 25 février :

L'Amphibite, corvette devant Terneuse; le Mercure, brick devant idem; Snelheyd, brick devant idem; une canonnière, idem; une canonnière, devant Krusingen; trois canonnières, devant Welsorden; quatre idem, devant Bats; onze idem, devant Lillo.

Le conseil d'administration de la Société de Flore de Verviers, a décidé, dans sa séance du 18 février courant, que le 31 mars prochain il sera ouvert à l'hôtel-de-ville, une exposition de fleurs, qui durera trois jours. Il sera accordé trois médailles d'honneur et six accises. MM. Lejeune, président; Millet, vice-président; Adolphe Simonis, Iwan Bloyler, Gravaut, Beaufays et Leschorn, ont été nommés membres du jury, auxquels se joindront les membres de l'administration.

On écrit d'Anvers, le 25 février :

Cette nuit, entre trois et quatre heures du matin, les eaux de la Senne dont les débordemens avaient déjà causé tant de ravages, ont enlevé trente à quarante mètres de rails du chemin de fer. Les voyageurs qui devaient arriver à Anvers vers les neuf heures ont dû s'embarquer sur le canal de Bruxelles, mais les barques faisaient tellement eau que le trajet a eu bien de la peine à s'effectuer jusqu'à Trois-Fonaines; de là, il a fallu se rendre jusqu'à Vilvorde par des chemins épouvantables, et ce n'est que vers le midi que le convoi est arrivé.

Un crime affreux a été commis hier dimanche, vers dix heures et demie du matin, pendant que l'on célébrait la grand-messe, sur la personne de la veuve Toen à Reelb. Cette malheureuse, qu'une maladie chronique empêchait de sortir depuis longtemps, se trouvait seule dans sa maison,

tra en effet au statuaire une si brillante réalisation de sa pensée, qu'il ne put que pousser un cri d'admiration.

— Je vous salue, Marie! dit-il en tombant à deux genoux, dans une sorte d'extase qui absorbait l'amant, le chrétien et l'artiste; je vous salue, Marie; vous êtes pleine de grâces; vous êtes bénie entre toutes les femmes!...

Simple comme son époque et naïf comme sa foi, Orcagna avait voulu faire, à la lettre, une Sainte-Marie-des-Flours. Il avait donc orné, et pour ainsi dire, habillé sa statue de toutes les fleurs que la nature lui avait offertes. Il lui en avait mis dans les mains et sur les cheveux: il en avait semé sous ses pieds et sur sa robe; il lui en avait fait une ceinture et une écharpe, un bouquet et une guirlande, un collier et un diadème. Peu lui importait que son travail fût centuplé par cette multiplicité de détails, pourvu que son œuvre fût complète, que sa pieuse fantaisie trouvât une forme!... Les nuits ne suppléaient elles pas, d'ailleurs, à l'insuffisance des jours, et le modèle adoré n'était-il pas là tous les soirs?

Or, après avoir posé successivement pour chaque partie de la statue, la comtesse avait résolu, ce jour là, de poser pour la statue entière. Réunissant donc avec une amoureuse patience, toutes les plus belles fleurs choisies par Orcagna, elle avait passé la journée à s'en former une parure, et elle s'était faite si semblable à la vierge du statuaire, que ce dernier, en la voyant apparaître ainsi, crut que son propre ouvrage venait de s'animer à ses yeux.

— Allons, maître, dit Antonia en lui tendant la main, relevez-vous et ne perdons pas une minute.

Orcagna obéit à cette voix toute puissante, prit une couronne de marguerites qu'il avait cueillies le jour même, la posa doucement sur les cheveux de la jeune femme, y ajouta la guirlande de roses qui se

lorsque le forfait a eu lieu. Son fils, en revenant de l'église, vers midi, a trouvé sa mère étendue sur le plancher, dans une mare de sang, ayant la gorge coupée. Les assassins ont volé, dans un coffre, une somme d'environ soixante-dix fr.

Les auteurs de cet assassinat ont été arrêtés à Wavre-Ste-Catherine, douze heures après le crime. Ils ont été trouvés nantis de la plus grande partie de l'argent volé, ainsi que du cœur en or qui avait également disparu de la demeure de la veuve Toen. L'un se nomme J.-B. de Ruyscher, barbier qui avait servi comme remplaçant du fils de la veuve Toen; l'autre, beau-frère du premier est un nommé Pierre Dufrenne, aide-maçon. De Ruyscher portait sur le visage des égratignures qui lui avaient sans doute faites la victime en se défendant; il prétend s'être ainsi blessé en se rasant. On apprend que ces individus sont tombés dans de graves contradictions lorsqu'on les a confrontés. Ils sont au secret à Malines.

—Le Constitutionnel s'exprime, comme suit, dans un article sur le troisième concert du Conservatoire Royal de France:

Les honneurs de la journée ont été pour M. Joseph Blaes, 1^{er} clarinette du roi des Belges et de tout pays où il s'est jamais joué de la clarinette. M. Blaes ne joue pas, il chante, il roucoule; ce n'est plus une clarinette, c'est un instrument qu'on se figure toujours entre une Scéble et un chien caniche, c'est un cistre, un rossignol, un psalmodier, tout ce qu'on peut rêver de suave et de satisfaisant. Il y a de ces instruments qui n'arrivent à de tels succès qu'alors qu'ils ne se ressemblent plus. Je ne puis vous dire l'enthousiasme du public pour la clarinette en écoutant celle de M. Blaes.

— On écrit de St-Léon, ressort de Philipsbourg (grand-duché de Bade), 19 février:

Un crime dont les détails font frémir, a été commis ici ce matin. Le curé Bolz, homme fort estimé, s'était rendu ce matin à l'église pour administrer la communion. 400 personnes au moins étaient rassemblées dans l'église. Un homme enveloppé dans un manteau s'avança à pas rapides, il s'approcha de l'ecclésiastique qui se trouvait à l'autel, lui asséna, avec une courte hache, plusieurs coups sur la tête et sans le secours des assistants il l'aurait infailliblement tué. Le criminel est le beau-frère du curé; il habite Mosbach et il avait fait 14 lieues pour accomplir son horrible attentat. Heureusement les blessures ne sont pas mortelles. Le scélérat a été arrêté et conduit à Philipsbourg.

(Journal de Mannheim.)

— Un Américain des Etats-Unis vient de faire, assurément, une découverte qui indubitablement produira une grande révolution dans la fabrication des glaces. Il est parvenu à composer une substance métallique liquide et vitrifiable qui, lorsqu'on l'étend sur une surface revêtue de tain, acquiert, en s'y refroidissant, les mêmes qualités que les glaces de cristal, avec lesquelles elle offre alors la plus grande ressemblance. On peut en faire des glaces de toutes dimensions, quelque grandes qu'elles soient.

» M. Thornton a fait couvrir de cette substance les murs et les plafonds d'un des salons de sa maison à Philadelphie; et l'on assure que quand les lustres de ce salon sont allumés, les reflets des lumières multipliés à l'infini par les glaces de son invention produisent un effet vraiment magique.

— La Revue et Gazette des théâtres de Paris, du 10 février, en rendant compte du troisième concert du Conservatoire, contient ce qui suit au sujet de M^{lle} Guelfon:

« . . . Parlons des artistes que nous avons applaudis dimanche. En première ligne, nous citerons M^{lle} Sophie Guelfon, jeune cantatrice dont nous avons déjà parlé. M^{lle} Guelfon possède une voix richement timbrée, d'une remarquable étendue et d'une égalité parfaite; ses notes du médium ont surtout beaucoup d'ampleur; M^{lle} Guelfon atteint, sans le moindre effort, les notes les plus élevées; joignez à cela une méthode sûre, un goût charmant, une sensibilité exquise, et vous aurez une idée de cette cantatrice. »

— On lit dans les journaux anglais du 19 février: Le révérend M. Abdy, ministre de Saint-Jean-Southwark, comparait cette semaine à Sown-Hall devant sir Jones Vee, prévenu d'avoir battu une femme très-respectable, nommée mistriss Deamer. La plaigante déposait en ces termes:

Mon mari est un *newsman* (marchand de journaux); dimanche, à quatre heures de l'après-midi, monsieur ici présent entra dans notre boutique, et, s'écriant que je profanais le sabbat, me défendit de vendre mes journaux.

Sir John Vee. — Vous n'avez pas le droit de vendre des journaux le dimanche.

Mistriss Deamer. — Si je ne vends pas le dimanche les journaux du dimanche, je ne les vendrai jamais. D'ailleurs toutes les boutiques sont ouvertes ce jour-là dans la paroisse.

Sir John Vee. — Vous devez célébrer dignement le saint jour du Seigneur.

Mistriss Deamer. — Le révérend M. Abdy jeta à terre tous mes journaux, et essayant de fermer la porte, il me blessa assez grièvement à l'épaule.

Le révérend M. Abdy. — Sir John, j'ai quelques mots à répondre à cette accusation. C'est avec une profonde douleur que je vois le sabbat profané comme il l'est aujourd'hui. Si les officiers de police faisaient leur devoir, je n'aurais pas besoin d'intervenir. J'ai fermé la porte de mistriss Deamer, je l'avoue; mais sur mon honneur, je n'ai pas levé la main sur elle.

Après avoir entendu cette défense, sir John Vee a renvoyé le révérend M. Abdy des fins de la plainte en regrettant avec lui que le jour du Seigneur ne soit pas plus dignement célébré.

NOUVELLE ESPÈCE DE CHEMIN DE FER

Depuis la découverte et surtout depuis l'emploi des chemins de fer, que de perfectionnements, que de modifications n'a-t-on pas proposées pour accélérer le transport des hommes et des choses! Celui-ci veut que l'on remplace les rails par du bitume, celui-là veut, qu'au lieu de les construire en fer on les construise en bois. Voilà que M. Claie, savant mécanicien anglais, propose de remplacer ou plutôt de modifier les locomotives.

En deux mots, voici son appareil: il veut qu'entre les deux rails, au milieu du chemin, on place un tube de fer: ce tube est une sorte de corps de pompe, de machine pneumatique, dans laquelle on fait le vide au moyen d'une pompe à vapeur. La pression de l'air agit alors sur un piston, qui pousse les waggon et les fait marcher sur les rails. On pourrait croire que ces chemins seraient plus coûteux que ceux que nous connaissons puisqu'il faudrait de plus faire la dépense de ce tube de fer. C'est une erreur car les rails pourraient être appliqués partout, sur le versant des montagnes comme dans le fond des vallées, puisqu'on n'aurait qu'à augmenter la force du piston pour faire surmonter les obstacles et la déblayer une fois qu'ils seraient franchis. Partant, plus de déblais, de remblais, de tunnels, de viaducs qui coûtent si cher.

LA BONNE SOEUR.

Un jeune enfant de quatorze ans, le nommé Wynsberghe, comparait devant la 6^e chambre, sous la prévention de vagabondage. Il a été arrêté sur la voie publique dans l'échoppe d'un marchand, où il avait élu domicile depuis quatre jours. Aux agents de police qui l'ont arrêté, il a répondu qu'il était marchand d'oranges, et que pour dormir dans la rue il ne croyait offenser personne. Wynsberghe a compris que ceton superbe ne lui servirait à rien devant la justice; aussi s'est-il arrangé la plus pitoyable figure possible pour tâcher d'attendrir ses juges. Derrière lui est une pauvre fille qui pleure de grand cœur toutes les larmes de ses yeux; c'est la sœur aînée du prévenu qui, interrogée dans l'instruction, a refusé de le réclamer.

M. le président. — Vous avez refusé de réclamer votre frère? Marie Wynsberghe. — Ah! monsieur, je ne le puis pas, il est trop mauvais sujet.

M. le président. — Est-ce que vous n'avez pas votre père? Marie. — Non, monsieur; j'ai perdu mon père et ma mère du choléra à l'âge de 18 ans, et je suis restée avec mes six frères et sœurs. Tout cela va bien, travaille et grandit dans le bien (en sanglotant); mais celui-là, c'est notre croix à tous.

M. le président. — Vous êtes restée seule pour élever toute cette famille? — Marie. — Ah! oui, monsieur, avec du courage et la grâce de Dieu j'en suis venue à bout. Dam! on se lève de bonne heure et on se couche tard.

M. le président. — Votre conduite est louable, et le tribunal vous en félicite. Marie. — Voilà, messieurs, les attestations des voisins de la maison que j'habite rue Montmartre, 155.

M. le président. — Vous ne pouvez donc rien faire du prévenu? Marie. — Non, monsieur, et si je vous prie de venir au secours de toute ma petite famille en faisant quelque chose pour corriger celui-là, c'est bien un dur crève-cœur pour moi.

M. le président. — Il ne faut pas que celui-là gâte les autres. Nous allons l'envoyer en correction pour quelque temps.

Le tribunal acquitte Wynsberghe, et ordonne qu'il restera trois ans dans une maison de correction.

— Marie, fondant en larmes. — Trois ans! c'est trop, monsieur... Trois ans sans le voir! C'est le plus petit des sept.

M. le président. — S'il se conduit bien, vous pourrez le reprendre et abrégé le temps de sa correction.

Marie. — Dieu soit loué, alors! Pourrai-je aller le voir et lui porter quelque chose? M. le président. — Certainement.

Marie. — C'est qu'il faut qu'il ait sa part comme les autres. Conduis-toi bien, Louis, et quand tu seras devenu sage, nous irons tous te reprendre.

— C'est décidé par ma famille, et nous n'y pouvons rien tous deux. Le marquis de Buondelmonte, ambassadeur du prince de Lucques, est ici depuis trois jours pour m'épouser au nom de son maître. Demain matin je serai princesse de Lucques, et demain soir je ne serai plus à Florence.

— Plus à Florence! soupira le sculpteur, avec la voix d'un mourant qui fait ses adieux à la vie. Hélas! hélas! ajoute-t-il douloureusement, mon bonheur aura donc été un beau rêve...

— Comme le mien, Orcagna. et c'est demain que nous nous réveillons ensemble. Mais le regret même de ce rêve sera encore le plus précieux de nos souvenirs. Soleil disparu sous l'horizon de notre passé, il dorera notre avenir de ses reflets éternels. Mon cœur vivra de votre pensée, et le vôtre de la mienne. Nous n'avions plus pour être heureux qu'une image insaisissable, mais cette image vaudra mieux que toutes les réalités du monde.

— Oui, dit le statuaire, en prenant les deux mains d'Antonia pour la contempler à loisir: Oui, ton image et la pensée seront désormais toute mon existence! Ange aux ailes invisibles, descendu pour moi seul sur la terre, idole chère et sacrée, que les hommes ont prise pour la reine du ciel, oui, tu habiteras mon âme jusqu'à ce qu'elle aille se rejoindre à la tienne; oui, tu inspireras mon pinceau, jusqu'à ce que la mort le brise entre mes doigts.

— Et, comme à vos travaux, mon maître, je me mêlerai à votre gloire; et, quand l'apparition d'un nouveau chef-d'œuvre fera retentir votre nom jusqu'à moi, je prendrai ma part secrète dans l'admiration de toute l'Italie.

Orcagna sourit avec tristesse, et tourna vers sa vierge un regard découragé.

CONCERT DE M. WANSON FILS.

La soirée musicale annoncée par M. Wanson fils, aura lieu d'ici à samedi 2 mars, à la Société d'Emulation. Les listes de souscription sont déjà couvertes de nombreuses signatures; on veut montrer l'estime qu'il a pour ce jeune compositeur, notre compatriote.

Le programme seul pouvait déjà attirer la foule: on y voit figurer un Pot-Pourri et un grand air de la *Seraphina*, de cet opéra indigne ne qu'une foule de circonstances malheureuses ont empêché d'être représenté cet hiver. M. Wanson père, doit s'y faire entendre, c'est-à-dire s'y faire applaudir sur le violon. La société des chœurs, formée à Liège par quelques jeunes gens, y chantera pour la première fois. Voilà certainement un concert dont la composition est bien faite pour piquer la curiosité.

VILLE DE LIÈGE.

EMPRUNT.

Le collège des bourgmestre et échevins, Vu l'arrêté royal du 25 juillet 1853, portant approbation des conditions de l'emprunt de 500,000 florins Pays-Bas que la ville de Liège a été autorisée à faire par l'arrêté du 2 juin 1850;

Vu la délibération du conseil communal du 9 février courant, approuvée par la députation permanente du conseil provincial le 22 même mois, et ayant pour objet les conditions du restant dudit emprunt montant à 534,000 fr.;

Arrête: 1^o Les soumissions relatives audit emprunt seront reçues à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la comptabilité, à partir du 1^{er} mars prochain, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à midi jusqu'au 15 même mois inclusivement. 2^o Le présent ainsi que les conditions de l'emprunt, seront affichés et publiés par la voie des journaux. A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 25 février 1859.

Le président, J.-J. Tilman. Par le collège: le secrétaire communal, DEMANY. Conditions de l'emprunt de 534,000 fr. complément de celui de 500,000 fls.

Extrait de la délibération du conseil communal du 9 février 1859.

Le conseil arrête: Le complément de l'emprunt de 500,000 fls. sera immédiatement ouvert aux conditions suivantes:

1^o Ce complément d'emprunt de 534,000 frs. est divisé en obligations de mille francs payables au porteur et auxquelles sont annexés des coupons d'intérêt, payables par semestre fin mars et fin septembre.

2^o Les intérêts prendront cours à dater du 1^{er} avril 1859, les obligations seront délivrées dans le courant du mois d'avril contre la remise du récépissé du versement qui devra être effectué dans la dernière quinzaine du mois de mars au bureau du receveur communal.

3^o Les personnes qui voudront prendre part à cet emprunt remettront leurs soumissions cachetées au bureau de comptabilité où elles seront immédiatement enregistrées, un récépissé en sera délivré portant le n^o de l'inscription.

4^o Les soumissions pourront être faites pour une ou plusieurs obligations, elles indiqueront le taux de l'intérêt qui ne pourra dépasser cinq pour cent.

5^o Les soumissions au taux de l'intérêt le plus bas obtiendront la préférence. Si les soumissions à un même intérêt dépassent la somme demandée, elles ne seront admises que jusqu'à concurrence de celle-ci en suivant le rang de leurs inscriptions. On accorderait la préférence à une seule personne qui soumissionnerait pour la totalité des 534,000 frs. à un taux moindre en somme que celui qu'on devrait payer à toutes les personnes qui prendront part à l'emprunt à intérêts différents.

6^o Les soumissions seront ouvertes en séance publique du Collège des Bourgmestre et échevins qui en dressera procès-verbal.

7^o Chaque année la somme nécessaire au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital sera portée au budget communal.

8^o L'amortissement du capital se fera au moyen d'un p. c. avec accroissement des intérêts des sommes remboursées.

9^o Le remboursement se fera par la voie du sort chaque année dans le courant du mois de mars; le jour et l'heure du tirage seront annoncés dans les journaux. On publiera également les N^{os} des actions que le sort aura désigné pour le remboursement.

L'admiration de toute l'Italie! soupira-t-il amèrement, mais comment la mériter encore, après cette œuvre accomplie sous vos yeux? Comment imiter loin de vous ce que votre présence a rendu inimitable; comment rester à la hauteur de votre amour, n'étant plus que votre peintre et votre sculpteur? Non, Antonia, non. Voici ce qui arrivera, au contraire. Avant vous, je n'avais que du talent; je n'aurai que du talent après vous. Mais avec toi, un jour, j'aurai eu du génie, j'aurai fait une merveille (car cette statue en est une). Et c'est toi qui aurais été toute ma gloire, comme tu aurais été tout mon amour!

Pendant que le peintre et la jeune femme prolongeaient ainsi leurs adieux, le soleil couchant avait jeté ses derniers rayons dans l'atelier, et la nuit tombait insensiblement sur le palais Caffarelli.

Tout-à-coup, au moment où la comtesse remettait sa mante pour se retirer, Orcagna tressaillit de surprise en entendant frapper à sa porte. Il avait donné une consigne si sévère à ses élèves et à ses serviteurs, qu'il lui fut impossible d'imaginer qui pouvait venir à une heure pareille. Il courut à la porte dérobée pour assurer la fuite d'Antonia, mais quel fut son étonnement de la trouver gardée à vue, et de voir une foule de jeunes seigneurs répandus dans la cour du palais.

— Malheureuse! je suis perdue! s'écria la comtesse avec effroi. Quel qu'un m'aura épiée, et l'on va me surprendre ici!

— Ne craignez rien, répondit Orcagna, dissimulant mal sa propre inquiétude, et permettez-moi d'abord de vous quitter un instant, pour aller savoir ce qu'on vient faire chez moi.

Il enferma la dame dans l'atelier et alla ouvrir à celui qui frappait... Mais avant de montrer aux lecteurs ce nouveau personnage, nous leur devons des explications sur les causes de son arrivée.

(La suite à un no prochain.)

avait d'écharpe à sa vierge; puis, prenant son pinceau et se mettant à l'ouvrage, commença cette ébauche qui devait compléter son chef-d'œuvre en achevant d'élever la copie à la hauteur du modèle.

Pendant près de deux heures, il travailla sans relâche. Des couleurs plus vivantes animèrent le bois insensible. La figure devint plus belle et son sourire plus céleste: l'ombre et la lumière se jouèrent mieux dans les draperies: les fleurs surtout s'épanouirent plus fraîchement. Toute la statue enfin respira davantage.

— Assez! maître, assez! s'écria tout-à-coup la comtesse en courant à l'artiste. Votre œuvre est parfaite et il n'y faut plus mettre la main.

— Elle est pourtant moins belle que vous encore, Antonia!

— Elle est divine, vous dis-je. Tandis qu'elle parlait ainsi, un changement singulier s'opérait dans sa personne. A la joie pure et assurée qui avait animé jusqu'alors son visage, succédait rapidement une préoccupation mélancolique.

— Qu'avez-vous, âme de ma vie? demanda le statuaire étonné.

— Orcagna, répondit-elle en se laissant tomber près de lui sur des coussins de velours, depuis trois semaines que je viens ici presque tous les soirs jusqu'à ce dernier moment où m'y voici encore, je vous ai toujours semblé satisfait et tranquille. Pour donner l'inspiration à votre génie, il fallait bien que mon front fût calme et ma bouche souriante. Mais aujourd'hui que votre génie et votre amour n'ont plus rien à me demander, je dois être sincère enfin, et je peux vous confier ma peine.

— Que voulez-vous dire, juste ciel! Parlez! parlez vite!

— Vous me voyez pour la dernière fois, Orcagna. La comtesse d'Orsova vous quitte avec Sainte-Marie-des-Flours.

— Me quitter, Antonia! oh! c'est impossible!

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Jeu 28 février 1859, abonnement courant, au bénéfice de M. Blot, la dernière représentation de UN PREMIER AMOUR, drame-vaudeville en 3 actes.
M. ET M^{me}. GALOCHARD, vaud.
Mlle Antonia désirant se faire connaître remplira le rôle de Madame Galochard.
Un CHEF-D'OEUVRE, drame.
Incessamment le DOMINO NOIR, opéra.
Le 10 mars, Fête de Nuit, composée de spectacle, tombola et bal.

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 26 FÉVRIER.

Naissances : 6 garçons 4 filles.
Décès : 5 garçons, 2 hommes, savoir :
Jean-Lambert Ransy, journalier, âgé de 61 ans, rue St-Éloy, époux en 2^e noces de Marie-Jeanne Lambert. — Herman-Joseph Dehousse, journalier, âgé de 26 ans, rue Petite Beche, célibataire.

AVIS.

Par suite de la crue extraordinaire des eaux entre Vilvorde et Bruxelles, la route se trouve momentanément interceptée, l'administration s'est vue en conséquence dans l'obligation de supprimer les convois ci-après désignés :
De Bruxelles pour Anvers et stations intermédiaires, A 9 h. 50 m. du matin, 1 h. 45 m. de relevée.
D'Anvers pour Bruxelles et stations intermédiaires, 9 h. 20 m. du matin, 1 h. 45 de relevée.
De Gand pour Bruxelles, Anvers et stations intermédiaires, A 8 heures du matin.
De Bruxelles pour Gand et stations intermédiaires, 11 h. 50 m. du matin.
De Liège pour Termonde et Gand, 8 heures du matin.
Le convoi de Bruxelles pour Liège partira à 7 h. 30 m. du matin au lieu de 7 h. 45.
Le service entre Vilvorde et Bruxelles se fera par omnibus aux frais de l'administration.
Liège, le 26 février 1859.

ANNONCES.

A LOUER garni ou non, un QUARTIER indépendant, avec cour, cuisine et cave, situé rue Grétry, près du pont de la Boverie. S'adresser place St-Denis, n° 1. 126

LA MAISON DE M^{de}. DEMET, à Fragnée, est A LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière, N° 24. 208

ATELIER D'ARMES
DU
gouvernement belge,
A LIÈGE.

ADJUDICATION PUBLIQUE DE LA FOURNITURE
DES
FERS A CANONS,
de trempe en barres, aciers divers, cuivre arce et bois pour caisses, laquelle aura lieu, le 15 MARS 1859, au local de l'Atelier, quai de la Sauvenière, n. 88.
L'on peut prendre connaissance du cahier des charges et conditions au local susdit et chez les gardes d'artillerie des places de Namur, Charleroy et Mons.

FAILLITE
DE
A. Hendrichs Sommer

Le Syndic provisoire à la Faillite de A. HENDRICHS SOMMER, ci-devant négociant à Liège, invite Messieurs les Créanciers de ladite Faillite à se présenter dans le délai de quarante jours, par eux ou par leur fondé de pouvoir, audit syndic soussigné, rue Table de Pierre, n° 11, à Liège; de lui déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers et de lui remettre leurs titres de créance, ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce, il leur en sera donné récépissé.
Liège, le 27 février 1859.

Le syndic provisoire à la faillite,
H. HENKART, avocat, 211

VENTE
DE LA
SEIGNEURIE DE NEUDEGG,
Cette Seigneurie, avec ses vastes dépendances en Forêts, Terres, Prés, Vignes, etc., est évaluée judiciairement à
un million 378,266 florins.

Mais outre ce gain principal, il y a encore 25,154 gains accessoires de 50.000, 20.000, 10.000, 9.750, 9.500 fl., etc. Le tirage aura irrévocablement lieu à Vienne, le 30 mars prochain. Prix d'une action : 20 francs, et en prenant six pour S'adresser à Louis PETIT, banquier et receveur général à Francfort s/M.

BELLE VENTE
DE
BESTIAUX,
ATTIRAILS DE LABOUR
ET MEUBLES.

MARDI, MERCREDI ET JEUDI, 25, 24 et 25 avril 1859,
M. LE BARON DE MOFFARTS D'HOUCHEMÉE
FERA VENDRE AUX ENCHÈRES ;
tout le mobilier

Garnissant la ferme d'HOUCHEMÉE en CONDROZ; des annonces ultérieures feront connaître le détail de cette vente. 205

Vente
PAR LICITATION.

VENDREDI 8 MARS 1859, à 10 heures du matin, au bureau de la Justice de Paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, maître PARMENTIER, notaire,

PROCÉDRA

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE

D'UNE
MAISON

N° 45, avec COUR et JARDINET, sise au HAUT PRÉ, commune de Liège, occupée par la veuve Boussard et ses enfants, co-propriétaires. 212

A SURENCHERIR

D'UN 20^e,
EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE LAMBINON,
A LIÈGE,
JUSQU'INCLUS LE 7 MARS 1859, A MIDI,

UN
MOULIN A FARINE,
AVEC
une belle maison,
JARDIN, VIGNES ET AUTRES DÉPENDANCES,

d'une superficie de 8 verges grandes, situés rue Bas-Rhieu, au faubourg Ste.-Marguerite à Liège, adjugés provisoirement au prix de 20.050 francs.
Ces IMMEUBLES sont loués moyennant un prix annuel de 4150 francs. 210

ADJUDICATION

PAR
LICITATION.

VENDREDI 8 MARS 1859, à 10 heures du matin, au bureau de la Justice de Paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay n. 655, le notaire PARMENTIER procédera à la VENTE PUBLIQUE, aux enchères, de
1^o DEUX MAISONS dont l'une n. 18, occupée par J. Ledent, avec environ 15 ares de Jardin Potager.
2^o Une MAISON n. 53, avec dépendances, contigue aux précédentes et deux ares dix-huit mètres carrés de Jardin Potager.
3^o Un EMPLACEMENT DE MAISON, sis derrière l'habitation n. 2 ci-dessus.
Ces immeubles sont tous situés au HAUT-PRÉ, commune de Liège. 213

Avis.

Henri VYGEN et Cie. a l'honneur d'annoncer qu'il vient de transférer son Charabancs, contenant 10 places à l'hôtel de Belle-Vue, quai de la Batte, N° 1092, où les paquets et commissions peuvent être déposés. Les départs sont fixés pour Kerkraede, en passant par Visé, Gronsveld, Fauquemont et Heerlen, aux mardis, jeudis et samedis à 7 heures du matin. 194

GRAND CONCERT

De M. WANSON, fils, qui sera donné le 2 mars 1859, à la Société d'Emulation.

PROGRAMME,

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture pastorale, de M. Wanson, fils.
2. Air du Maître de Chapelle, chanté par M. Pirson élève du conservatoire.
3. Quatuor pour cors, exécuté par MM. Alphonse Massart, Caurin, Watrin et Radoux, élèves du conservatoire.
4. Prière. — L'Épée, chœur de Weber, chanté par MM. de la société des chœurs.
5. Air de la Serafina, de M. Wanson, fils, chanté par M. Terry, élève du conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Pot-Pourri à grande orchestre, sur les motifs de la Serafina, composé par M. Wanson, fils.
2. Hymne à la liberté. — Les noirs chasseurs, chœurs de Weber, chantés par MM. de la société des chœurs.
3. Concerto pour le violon, composé et exécuté par Wanson, père, professeur au conservatoire.
4. Romances, chantées par M. Terry.
5. Souvenirs de Straus, par M. Wanson, fils.

On commencera à 6 heures et demie.

PRIX 3 FRANCS.

BOURSES.

PARIS, LE 25 FÉVRIER.

5 p. c.	78 80	Mutualité	—
4 p. c.	102 50	Act Réunies	—
5 p. c.	110 90	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2620	Dettes actives	19 1/4
Oh. de la v. de Par.	1170	Passive	4 5/8
Emp. belge	100 1/8	Emp. romain	100 1/8
Soc. générale	—	Naples	99 05
B. de Belg.	560	Emp. port. 5 p. c.	—

AMSTERDAM, LE 25 FÉVRIER.

Dettes actives	55 1/8	Espagne. Ardoin	179 1/2 17 1/2
5 p. c.	104 1/4	D. diff. 1850	9 1/4
Billet de chang.	27 3/8	" 1855	—
Synd. d'am.	94 7/8	" Passive	4 7/8
" 5 1/2 p. c.	80	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	176 1/2	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et comp.	105 1/8
" de Rotterdam	—	" 1828—1829	104 5/8
Prusse L. 1852	125 5/4	" C. c. Hope	—
Autriche. Métall.	—	" Ins. gr. liv.	70 1/4
Brsil. Emp.	79 1/2	Pologne. L. 500 fl.	132 1/2

ANVERS, LE 26 FÉVRIER.

Anvers. Dette act.	105 3/4	A. Prusse. Em. à Berl.	123 5/4	A
" Dette diff.	50	Naples. Cert. Fal.	95	—
Emp. de 48 milli.	99 99 1/8	E. R. Levée 1852	100 1/4	P
" de 50 milli.	89	A. Cert. à A. 1854	90 1/4	P
Hollande. Det. act.	—			
" Rente rem.	—			
Autriche. Métalliq.	107 1/4			
Lots de fl. 100	—			
" H. 250	478			
" H. 500	816			
Polog. Lots fl. 500	120 3/4			
" H. 500	158			
Brsil. E. L. 1854	—			
Espagne. Ardoin	17 5/8			
Dettes passives 1854	—			
" différée	—			
Danemar. E. Not.	95 5/8			
Dito à L.	74			

CHANGES.

Amsterd. C. jours	58 0/0	P
Id. 2 mois	—	—
Rotterd. C. jours	58 0/0	P
Id. 2 mois	—	—
Paris. C. jours	118 av	A
Id. 2 mois	54 1/2	P
Londres. C. jours	50 8 1/2	A
Id. 2 mois	50 5 1/2	P
Francfort. C. jours	56	A
Id. 2 mois	55 5/8	A
Bruxelles et Gand	118	A

BRUXELLES, LE 26 FÉVRIER.

Dettes actives 2 1/2	52 5/4	A. Brasseries	—
Emp. Rothschild	98 1/2	A. Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 milli.	89	Mutualité	—
Id. de 57 mil.	69 1/2	A. S. C. Bruges	108 1/8
Emp de 1852 (4)	—	Monceaux	—
Act de la Soc. G.	765	A. Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1620	A. Bornage	—
S. de Comm. de c.	119	A. Houyoux	—
B. de Belgique	56 1/2	A. Papeterie	—
C. de S. et Oise	101	A. Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	A. Luxembourg	—
Banque Foncière	96	Civile	—
Idem	—	Herve	—
Fleuu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	—
Levant du Fleuu	—	Losrenten inscr.	—
Ougrée	—	Autriche. Métalliq.	107
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon	—
Chemin de Fer	—	Espagne. Ardoin	17 1/4
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Chatelaineau	—	Différée de 1850	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verr. de Charl.	—	Brsil. E. de Roth	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	100

VIENNE, LE 19 FÉVRIER.

Métalliques 5 p. c., 107 1/2. — Actions de la Banque, 1476.

Imprimerie de J.-B. ROBERT, rue du Pot-d'Or, N° 628, à Liège.